



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Aucune base légale pour la politique de surveillance des agronomes

Montréal, 11 janvier 2005 – L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) s'insurge fortement contre les agronomes qui seraient tentés de mettre en place leur projet de politique de surveillance des actes agronomiques. Suivant un avis juridique de nos procureurs, les technologues professionnels en agroalimentaire ne sont aucunement tenus de se soumettre à ce projet de surveillance. Le texte et les mises en garde qui circulent actuellement n'ont aucune force de loi! Ce ne sont là que de pures prétentions sans aucune base légale de la part des hautes instances de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

Le projet que l'OAQ soumet présentement à ses membres vise à amender son Code de déontologie. Avant l'adoption d'un tel amendement, plusieurs étapes doivent être franchies : adoption du projet par le Bureau de l'OAQ, transmission du projet d'amendement à l'Office des professions, puis adoption par l'Assemblée nationale. Il est loin d'être certain que le projet franchisse avec succès toutes ces étapes. Les agronomes n'ont donc à l'heure actuelle aucune base légale pour faire signer quelque entente de surveillance que ce soit.

Les technologues professionnels en agroalimentaire savent très bien comment les choses se passent sur le «plancher des vaches». Les ententes de surveillance à distance proposées par les hauts dirigeants de l'OAQ placent leurs membres dans une position délicate frôlant la signature de complaisance pour des travaux que les agronomes n'effectuent pas eux-mêmes. La signature de complaisance d'un membre d'un ordre professionnel est interdite par le Code des professions qui régit tous les ordres professionnels du Québec, agronomes inclus!

L'OTPQ invite les agronomes à interpeller les hautes instances de leur ordre qui semblent débranchées de ce qui se vit sur le terrain. Plusieurs agronomes se disent mal à l'aise avec cette position émanant du siège social de l'OAQ. L'OTPQ les invite à intervenir directement afin de témoigner de la réalité vécue sur le terrain. S'ils se disent des professionnels, qu'ils agissent en professionnels.

Cette élucubration de la direction de l'OAQ est loin d'être clairement définie et n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès de l'Office des professions et d'autres ordres professionnels. Aucun guide de pratiques communes n'a été établi, et ce malgré une offre formelle de la part de l'OTPQ de travailler en ce sens en septembre 2003.

Les hautes instances de l'OAQ nient la réalité de la pratique multidisciplinaire de l'industrie agroalimentaire d'aujourd'hui. Le texte du code de déontologie des agronomes qui parle de surveillance des actes agronomiques remonte à 1973, à une époque où les premiers technologues sortaient à peine des collèges et instituts. Plus de 30 ans se sont écoulés. Les façons de faire sur le terrain ont bien évoluées durant cette période d'intenses changements en agroalimentaire au Québec.

L'OTPG entame actuellement une campagne d'information qui portera ce message auprès des employeurs, des Instituts de technologie agroalimentaire et des autres instances concernées. Personne ne doit supporter le chantage éhonté des hautes instances de l'OAQ. Les ententes de surveillance proposées constituent une ingérence directe dans le droit de gérance des ressources humaines des entreprises qui va bien au-delà des qualifications des agronomes.

Les technologues professionnels membres de l'OTPG possèdent toute la formation et les compétences pour effectuer des travaux de nature technique en suivant des procédés, méthodes et normes. Une définition reconnue en toutes lettres dans le Code des professions. En ce sens, les agronomes n'ont besoin d'exercer aucune surveillance sur les technologues professionnels qui doivent appliquer leurs méthodes, procédés et normes sur le terrain. Nous le répétons : ce corporatisme honteux que tentent d'imposer les hautes instances de l'OAQ n'a aucune base légale ou réglementaire et surtout ne sert en rien la mission première d'un ordre professionnel qui demeure la protection du public

De plus, l'OAQ confond délibérément la population et les employeurs en laissant croire que les expressions technologues et techniciens sont des synonymes. Cette attitude démontre un mépris corporatiste relevant du passé et loin d'une approche moderne du monde du travail.

Depuis plusieurs années l'OTPG tente de dissiper cette ambiguïté que l'on ne retrouve qu'au Québec. Partout en Amérique du nord, on attribue le titre de technicien à un détenteur d'un diplôme d'études secondaires, alors qu'un technologue possède une formation collégiale de trois ans, reconnue minimalement au Québec par un DEC.

D'autre part, une pénurie de main d'œuvre spécialisée guette le Québec en raison du choc démographique. Un récent rapport du Conseil de la science et de la technologie du Québec soulignait ce problème, particulièrement aigu pour les formations supérieures comme les DEC professionnels. L'OTPG partage entièrement cette préoccupation grandissante des employeurs. L'ordre interviendra vigoureusement contre toute tentative d'ériger des barrières qui ne feraient qu'amplifier ce problème de main d'œuvre et qui brimerait le droit aux employeurs de choisir le professionnel le mieux qualifié pour répondre à leurs besoins.

L'OTPG est une organisation reconnue officiellement par l'Office des professions du Québec depuis 25 ans. Les technologues professionnels portent un titre réservé, comme le font les urbanistes, les psychologues, les évaluateurs agréés ou les comptables en management accrédités (CMA). On peut les reconnaître grâce aux initiales T.P. ou T.Sc.A. qu'ils et elles apposent à leurs noms. Les membres de l'OTPG sont des professionnels de l'application des sciences. Ils ont une connaissance poussée des mathématiques et des sciences, acquise par un programme d'enseignement supérieur de trois ans et reconnu par un diplôme d'études collégiales (DEC). Les technologues professionnels oeuvrent dans une douzaine de familles technologiques comme le bâtiment, l'agroalimentaire, l'environnement, la foresterie, le design, la fabrication, les contrôles et l'informatique.

Source :

Guy Giasson, directeur des communications

Pour plus d'information :

Denis Beauchamp, c.a.e., Directeur général et secrétaire